0LP28-9-92047207





EDITION GRANDES CULTURES

Bulletin n° 222 (17/92) du 22 Septembre 1992

COLZA	**: Attention aux tenthrèdes**
	: Début du vol des grosses altises
MAIS	**: Charbon nu des inflorescences, c'est le moment de contrôler ses parcelles**

COLZA

Stade : A (cotylédons) à B 5 (5 feuilles vraies).

☞ Situation

GROSSES ALTISES

Le vol a juste débuté. Les premières captures ont été enregistrées le 20 Septembre dans la Vienne. Les femelles ne seront aptes à pondre que dans 3 semaines environ.

TENTHREDES DE LA RAVE

Des captures importantes d'adultes sont observées sur l'ensemble de la région depuis fin Août. Celles-ci diminuent actuellement et on s'achemine vers la fin du vol. Cet hyménoptère de couleur jaune et de 7 à 8 mm de long a une durée de vie très courte (15 jours). Les oeufs disposés en chapelet sur le bord des feuilles des crucifères éclosent au bout de 7 à 10 jours. Les larves s'alimentent aux dépens des feuilles de colza. La lutte s'effectue sur les larves.

PUCERONS

Pas de captures d'ailés de pucerons cendrés (*Brevicoryne brassicae)* à la tour à succion de Poitiers. Très peu présent voir absent sur les colzas actuellement. Par contre, quelques parcelles sont porteuses de pucerons verts (*Myzus persicae*). Le seuil d'une plante sur cinq colonisée n'est pas atteint sur la région.

✎ Préconisation

Parcelles levées avant le 10 Septembre : Surveillez les larves de tenthrèdes et intervenez avec un pyréthrinoïde à la dose altise à l'apparition des premiers dégâts.

En l'absence de tenthrèdes, prévoyez votre traitement altise autour du 15 Octobre.

Parcelles levées après le 10 Septembre : pas de traitement dans l'immédiat, prévoyez votre traitement altise autour du 15 Octobre.

NB : le top traitement altise du 15 Octobre vous sera confirmé par bulletin téléimprimé.

MAIS

CHARBON NU DES INFLORESCENCES

☞ Situation

L'extension de cette maladie se confirme dans tous les départements de la région avec des taux d'attaques souvent importants. L'origine de l'eau d'irrigation ne semble pas être un facteur explicatif de la dispersion du charbon nu (nombreuses attaques aussi bien avec une irrigation par forage qu'en rivière).

P.../...6

STATION
POITOU-CHARENTES

Publication périodique
Imprimerie de la Station de Poitou-Charentes Directeur Gérant:
J.P. PIQUEMAL
CPPAP n° 1664 AD
ISSN n° 6294 4693
Abonnement annuel : 300 F.
Chèque bancaire ou postal à l'ordre du sous régisseur de recettes Avertissements Agricoles

DIRECTION REGIONALE DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORET
SERVICE REGIONAL DE LA PROTECTION DES VEGETAUX
13, ROUTE DE LA FORET 86580 BIARD
TEL: 49 58 39 02
FAX: 49 58 23 82



DLP28-9-92047207

Préconisation

Il est impératif de contrôler vos cultures pour détecter la maladie. La période de récolte est très favorable à cette opération. Les panicules atteints sont très visibles du haut de la moissonneuse batteuse. Surveiller particulièrement les bordures et les zones où la végétation est déficiente.

ATTENTION à ne pas confondre le charbon des inflorescences et le charbon classique recouvert en général d'une membrane épaisse qui éclate à maturité. Ce dernier attaque aussi bien la tige que les feuilles ou les inflorescences et provoque en particulier sur panicule la formation d'un petit épi plus ou moins charbonné ; **ce symptôme n'est pas dû au charbon des inflorescences.**

En cas de découverte de la maladie, informer la Service de la Protection des Végétaux (Poitiers 49.58.39.02, La Rochelle 46.68.60.43). Consulter votre technicien.

CEREALES

JAUNISSE NANISANTE DE L'ORGE

Situation

Cette maladie virale transmise par les pucerons (principalement *Rhopalosiphum padi*) fait l'objet dès à présent d'un suivi permettant l'évaluation du risque :

- activité des pucerons ;
- diagnostic de leur pouvoir virulifère.

On note pour l'instant, un léger démarrage du vol de ceux-ci à notre tour à succion. Des informations sur leur pouvoir virulifère seront fournies dans le prochain bulletin.

CICADELLES DU BLE

Situation

Les populations de cet insecte (*Psammotettix alienus*) seront suivies en 1992 par l'intermédiaire d'un réseau régional en collaboration avec les Chambres d'Agriculture. Celui-ci permettra de connaître les secteurs à risques, les seuls à justifier d'un éventuel traitement spécifique sur blé. Rappelons que les parcelles à risques sont :

- les levées précoces (avant le 15 Novembre) ;
- les parcelles orientées vers le Sud ;
- les parcelles bordées de haies et de bois.

Les avertissements se baseront sur le nombre de *Psammotettix*, la durée des conditions favorables à la mobilité des insectes ainsi que la durée des conditions favorables à la transmission du virus.

(C) SERVICE REGIONAL DE LA PROTECTION DES VEGETAUX

Toute reproduction, même partielle, est soumise à notre autorisation